



ALTYOR

Politique

Droit social

Ce feuillet est consacré au droit social et aux engagements d'Altyor envers les Altyormates et les uns envers les autres.

1. DEFINITION

Les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'ethnie, de langue, de religion ou de tout autre statut.

2. L'ENGAGEMENT ALTYOR SUR TOUS SES SITES

- **Respect de la dignité des personnes**
- **Interdiction du travail forcé et travail des enfants**
- **Respect du droit à l'intimité**
- **Liberté d'opinion et de religion**
- **Egalités des sexes**
- **Travailler en toute sécurité et en encourageant le dialogue social**

Altyor doit assurer les conditions du succès de votre mission via la sécurité au travail, l'équité et la justice, le contrat de travail, les conditions de travail, la reconnaissance.

3. ZOOM SUR LE DIALOGUE SOCIAL CHEZ ALTYOR

Altyor soutient la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les droits et principes fondamentaux au travail, y compris la déclaration de l'OIT sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Le droit des employés, sur tous nos sites, de former et d'adhérer aux organisations syndicales de leur choix fait partie intégrante des valeurs et de la culture de notre entreprise.

Les employés ne peuvent être empêchés d'adhérer à un syndicat, ni pénalisés par le fait qu'ils sont, ou ne sont pas, membres d'une organisation syndicale. Le fait d'être membre d'une association ne peut influencer aucune décision.

Altyor respecte les lois en vigueur concernant la liberté d'association en France et en Chine, où le Groupe opère.

Altyor a également mis en place les conventions collectives suivantes :

- Convention collective de la Plasturgie pour la filiale Altyor Industries France
- Convention collective du Commerce de gros pour la filiale Tiloli

4. ENTRE COLLEGUES

- La bienveillance et la communication sont le ciment des relations humaines au travail.**
- Je respecte mes collègues.**
- Je communique sans violence.**
- Je reporte toutes situations conflictuelles.**
- Je n'exclue aucune personne ou un groupe à cause de ses/leurs différences (religion, ethnie, géographie, âge, sexe ...).**
- Je ne peux interdire une appartenance à une association.**
- Je ne peux exiger des réponses à des questions personnelles.**

5. COMMENT REMONTER L'INFORMATION ?

Vous pouvez remonter votre alerte via un manager, le service RH ou de façon anonyme via :

<https://altyor.fr/engagements-rse/>

Votre alerte sera traitée dans les plus brefs délais.

6. REPORTING

Altyor s'engage à surveiller ses performances en matière de droit social et, à cette fin, suit les indicateurs suivants :

- Part de l'effectif total des représentants des employés formellement élus
- Pourcentage de sites opérationnels ayant fait l'objet d'un examen des droits de l'homme ou d'une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme.
- Nombre d'infractions au code d'éthique et aux politiques RSE
- Nombre d'incidents signalés par le biais de la procédure d'alerte

7. PERIMETRE

Cette politique s'applique à toutes les entités du groupe Altyor et toutes les parties prenantes externe du groupe.

8. RESPONSABILITE

Le comité RSE est responsable de la définition de la politique droit social. Le département des ressources humaines est en charge de veiller à sa bonne application.

9. COMMUNICATION

Cette politique est communiquée chaque année à tous les employés par les canaux habituels de l'entreprise, y compris les règles internes de l'entreprise et l'intranet de l'entreprise, et est présentée à tous les nouveaux membres du personnel lors de leur intégration. Cette politique est également distribuée aux parties prenantes externes et est disponible sur le site web d'Altyor.

10. CONTACT

Pour plus d'informations, veuillez contacter Karen Murciano kmurciano@altyor.com ou envoyer un courriel à contact@altyor.com.

11. TABLEAU DE L'HISTORIQUE DES REVISIONS

Cette Politique est revue chaque année ou en cas de changement de la politique gouvernementale connexe ou de changements importants dans les activités de l'entreprise.

La présente politique a été approuvée pour la dernière fois le 3 janvier 2023 par Yanis Cottard, Président du groupe Altyor.

Version de la politique	Description de la modification
A	N/A
B	Ajout des KPI dans la politique